



## Commande de pneus non livres

Par **duduch54**, le **06/10/2013 à 14:30**

bonjour j ai commande des pneus sur la centrale du pneu le 27 septembre ma commande a ete valide puis j ai reçu un email de centrale pneu pour suivre ma livraison par chronopost(tracking)selon ce tracking ma commande a ete livree au garage monteur de pneu le 02 10 2013 mais je me suis rendu a ce garage le 05 qui m a dit qu il n avait rien reçu j ai donc appele chronopost qui n on pu d identifier avec le numero de suivi j ai appele centrale pneu qui m on dit que eux mon numero de suivi marchait et que les pneus etait livrés au garage apres discussion il m on dit que soumettre au sav de centrale pneu une demande de preuve de depot ce que j ai fait tellement inquiet j ai rappele chronopost en insistant pour qu il fasse une recherche mais rien trouve avec numero suivi avec mon nom et rien avec le nom du garage comment puis faire car il se rejette la balle entre chronopost qui me dit pour nous on a rien eu a livree et centrale pneu qui dit pour nous c est livree en ce qui concerne le garage c est une personne serieuse comment verifier si centrale pneu est un site honnete et non une arnaque en vous remerciant

Par **Delit33**, le **06/10/2013 à 16:57**

Bonjour,

La preuve de dépôt est essentielle pour déterminer les responsabilités contractuelles. Si cette dernière existe, cela signifie que la centrale a effectué son obligation de donner. Vous ne pourrez donc pas agir à son encontre puisqu'elle a exécuté le contrat. En revanche, une action est possible contre le transporteur qui est soumis à une obligation de résultat. Tant que la chose n'est pas livrée, ils ne peuvent se délivrer de leurs obligations. C'est la raison pour laquelle une signature du destinataire est souvent demandée à la réception du colis.

Essayez d'obtenir cette preuve de dépôt. N'hésitez pas à les relancer ou à user de la voie hiérarchique. Le cas échéant, si cette preuve de dépôt existe, la société de transport devra rendre des comptes. Si cette dernière vous fournit un avis de réception signé pour prouver qu'elle a bien exécuté son obligation de transport, il faudra alors se tourner vers votre garagiste.